



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Secrétariat de la Commission
Départementale de la Préservation des
Espaces Naturels Agricoles et
Forestiers

Nantes, le 9 JUIL. 2019

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Aménagement durable

Monsieur le Maire
Mairie de Vallons-de-l'Erdre
18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre

Affaire suivie par C. PERROQUIN

Secrétariat : C. AUCLAIR

Tél : 02 40 67 24 67

ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr

N° 94

Monsieur le Maire,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous ma présidence, le 26 juin 2019.

Après examen des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et du règlement des zones A et N du projet de PLU arrêté de Vritz, commune déléguée des Vallons-de-l'Erdre, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a formulé l'avis joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de PLU arrêté qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental adjoint

Pierre BARBÉRA



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 5 9 JUIN 2019

Secrétariat de la Commission
Départementale de la Préservation des
Espaces Naturels Agricoles et
Forestiers

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Aménagement durable

Affaire suivie par C. PERROQUIN
Secrétariat : C. AUCLAIR
Tél : 02 40 67 24 67
ddtm-cdpnaf@loire-atlantique.gouv.fr

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de PLU arrêté de Vritz, commune déléguée des Vallons- de- l'Erdre

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie le 26 juin 2019 sous la présidence de M. Pierre BARBÉRA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique.

Après examen des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et du règlement des zones A et N du projet de PLU arrêté de Vritz, commune déléguée des Vallons-de- l'Erdre, la commission émet à l'unanimité de ses membres :

- un avis favorable :

- au STECAL Nk lié au site de la carrière « La Rapennelais ».
- au règlement de la zone A et N en tant qu'il permet des extensions et annexes

- un avis favorable au STECAL A1 « La Galnais » **sous réserve** de resserrer le périmètre du STECAL plus près du bâti pour répondre au strict besoin lié à la construction d'une yourte.

- un avis défavorable au STECAL A1 « La Balaiserie », compte-tenu de sa création ex-nihilo conduisant au mitage de ce secteur agricole.

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental adjoint

Pierre BARBÉRA

1/1